Registre de Commerce et des Sociétés
H4 - L160087659
enregistré et déposé le 25/05/2016

Luxlait
Association Agricole
L-7759 Roost / Bissen

R.C.S. Luxembourg H 4.

Comptes annuels au 31 décembre 2015, Rapport de gestion, et Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Table des matières

	Page(s)
Rapport de gestion	1
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2 - 3
Comptes annuels	
- Bilan	4 - 5
- Compte de profits et pertes	6
- Annexe aux comptes annuels	7 - 21

RAPPORT DE GESTION 2015

Aux membres de
LUXLAIT ASSOCIATION AGRICOLE

Conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2002, nous nous sommes réunis dans le but de vous rendre compte de la situation de votre société au cours de l'exercice 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels pour la période se terminant au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, l'actif immobilisé s'élève à EUR 124.375.575,06 et les capitaux propres s'élèvent à EUR 143.041.885,48.

Pour l'année 2015, les collectes de lait cru se sont élevées à KG 140.600.324 ou EUR 41.280.527,41 (2014 : KG 130.117.229 ou EUR 47.266.120,78). La prime de fidélité est incluse et payable au 31 mars 2016.

Au 31 décembre 2015, la société a clôturé son exercice avec un bénéfice de EUR 3.902.271,94.

Le Comité propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de EUR 3.902.271,94 à la réserve libre.

Au 31 décembre 2015 le total du bilan s'élève à EUR 157.804.750,61.

En dehors de la fin du régime des quotas laitiers au 31 mars 2015, aucun élément important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

La société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement.

La société est exposée aux facteurs habituels de risque auxquels sont exposés les autres opérateurs du secteur laitier dans le cours normal de leurs opérations, à savoir notamment ceux liés à la réglementation applicable, aux litiges, à la conjoncture économique et financière ainsi qu'aux risques du marché.

L'évolution prévisible de nos activités nous permet d'envisager un maintien de notre chiffre d'affaires.

Nous vous prions de bien vouloir donner décharge aux membres du comité d'administration, aux membres du comité de surveillance, aux membres du comité de direction ainsi qu'à notre réviseur d'entreprises.

Le mandat de notre réviseur d'entreprises est venu à échéance, de sorte que nous proposons de renommer Audit and Trust Services S.àr.l. en sa qualité de réviseur d'entreprises pour une durée d'une année.

Par cette même occasion, nous désirons remercier tous nos membres qui sont restés fidèles à Luxlait Association Agricole au cours de l'année 2015.

Roost, le 6 avril 2016

LUXLAIT ASSOCIATION AGRICOLE

John RENNEL
Président

Claude STEINMETZ
Directeur

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux membres de
LUXLAIT ASSOCIATION AGRICOLE
L-7759 Roost / Bissen

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des membres, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joint de Luxlait Association Agricole comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de de Luxlait Association Agricole au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Roost-Bissen, le 6 avril 2016

Audit and Trust Services S.à r.l.,
Réviseur d'Entreprises Agréé,
6 rue Jos Seyler
L-8522 Beckerich,
Représentée par

Zoé Maka
Réviseur d'Entreprises Agréé

Luxlait
Association Agricole

Bilan
Au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

ACTIF	**2015**	**2014**
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles (Note 3)		
Licences informatiques	352 049,82	84 893,28
Immobilisations en cours	8 812,50	328 895,11
Immobilisations corporelles (Note 3)		
Terrains et constructions	81 630 563,20	84 166 242,56
Installations techniques et machines	38 907 858,56	44 347 942,69
Autres installations, outillage et mobilier	1 061 832,09	1 312 893,22
Immobilisations en cours	927 056,24	86 508,38
	122 888 172,41	130 327 375,24
Immobilisations financières (Note 4)		
Parts dans des entreprises liées	1 487 361,15	1 487 361,15
Titres ayant le caractère d'immobilisations	41,50	41,50
	1 487 402,65	1 487 402,65
	124 375 575,06	**131 814 777,89**
Actif circulant		
Stocks		
Matières premières et consommables	4 591 017,89	4 548 700,38
Produits en cours de fabrication	865 603,00	-
Produits finis et marchandises	3 826 822,00	2 547 270,58
	9 283 442,89	7 095 970,96
Créances (Note 5)		
Créances résultant de ventes et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 407 311,80	5 332 458,53
Créances sur des entreprises liées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	11 453 791,00	12 836 325,14
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	5 000 000,00	5 000 000,00
Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 669 609,50	1 674 475,34
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	659 920,63	-
	23 190 632,93	24 843 259,01
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	727 516,12	179 670,82
	33 201 591,94	**32 118 900,79**
Comptes de régularisation	227 583,61	61 891,29
Total de l'actif	**157 804 750,61**	**163 995 569,97**

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Luxlait
Association Agricole

Bilan
Au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

PASSIF	**2015**	**2014**
Capitaux propres (Note 6)		
Capital souscrit	6 968 775,84	6 867 256,22
Réserves		
Réserves statutaires	14 252 132,34	14 206 792,19
Résultat de l'exercice	3 902 271,94	45 340,15
Subventions d'investissement en capital	40 105 670,00	42 976 050,50
Plus-values immunisées	77 813 035,36	83 344 706,24
	143 041 885,48	**147 440 145,30**
Provisions		
Autres provisions (Note 7)	1 458 430,00	300 000,00
Provision pour charges financières	-	15 000,00
	1 458 430,00	**315 000,00**
Dettes non subordonnées (Note 8)		
Dettes envers des établissements de crédit		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	367 403,53	4 589 643,67
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	220 734,36	305 265,25
Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9 161 786,15	9 034 448,49
Dettes envers des entreprises liées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 135 957,23	1 158 373,66
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
a) dettes fiscales	110 475,27	134 716,52
b) dettes au titre de la sécurité sociale	509 966,11	556 560,00
Autres dettes		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 095 900,61	461 417,08
b) dont la durée résiduelle est inférieure supérieure à un an	702 211,87	-
	13 304 435,13	**16 240 424,67**
Total du passif	**157 804 750,61**	**163 995 569,97**

Luxlait
Association Agricole

Compte de profits et pertes
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

CHARGES	**2015**	**2014**
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	67 651 457,43	68 092 839,54
Variation de stocks de matières premières et consommables	-	(380 201,44)
Autres charges externes	7 398 538,89	6 617 818,04
Frais de personnel (Note 9)		
Salaires et traitements	10 084 703,05	10 180 237,07
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1 372 924,60	1 453 852,48
Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	9 142 936,55	9 344 454,24
b) sur éléments de l'actif circulant	92 290,21	22 257,27
Autres charges d'exploitation (Note 10)	1 275 144,53	450 818,68
Intérêts et autres charges financières		
a) sur entreprises liées	6 709,01	8 161,73
b) autres intérêts et charges	31 664,46	82 669,98
Charges exceptionnelles (Note 11)	4 402,25	5 180 471,00
Profit de l'exercice	3 902 271,94	45 340,15
Total des charges	**100 963 042,92**	**101 098 718,74**
PRODUITS		
Montant net du chiffre d'affaires		
Ventes de Produits Finis	86 771 760,52	82 268 127,27
Ventes de Marchandises	1 024 850,01	1 186 880,90
Variation de stocks de produits finis et de marchandises	2 145 154,42	(222 687,97)
Reprise des corrections de valeur		
sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
sur éléments de l'actif circulant	5 833,30	7 296,07
Autres produits d'exploitation (Note 12)	10 705 752,08	12 264 464,86
Autres intérêts et autres produits financiers	254 619,05	252 312,03
Produits exceptionnels (Note 13)	55 073,54	5 342 325,58
Total des produits	**100 963 042,92**	**101 098 718,74**

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Note 1 – Généralités

Luxlait Association Agricole (l'«Association») est une association agricole de droit luxembourgeois constituée sous le régime des textes coordonnés de l'arrêté Grand-Ducal du 17 septembre 1945, tel que modifié par la suite. Le siège social de l'Association est sis L-7759 Roost / Bissen.

L'Association a pour objet la transformation du lait, provenant des exploitations agricoles membres, en produits laitiers de tout genre, leur commercialisation ainsi que la création de toutes les installations et organisations nécessaires pour réaliser cet objet.

L'Association est gérée par un Comité de Gestion (« Vorstand ») qui a délégué la gestion journalière de l'Association à un Comité de Direction. L'Association est soumise au contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Note 2 – Principales méthodes comptables

Présentation des comptes annuels

L'Association a préparé ses comptes annuels en Euro.

Les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes.

Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	2,50% - 5,00%
Installations techniques et machines :	4,00% - 33,33%
Autres installations, outillage et mobilier :	
- Matériel informatique	20,00%
- Matériel roulant	20,00% - 33,33%
- Matériel de bureau	10,00%

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont inscrites dans les capitaux propres au bilan et sont reprises sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations corporelles qui ont été acquises au moyen de ces subventions.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition. Ce coût acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'acquisition.

A la fin de chaque exercice, une correction de valeur est enregistrée sur base d'une évaluation individuelle de chaque actif, pour toute diminution ayant un caractère durable.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au coût moyen pondéré. Les stocks de produits finis et semi-finis sont valorisés selon la méthode du coût de revient.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir comptes des moins-values éventuelles.

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur de remboursement.

Conversion des devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EURO sont enregistrées en EURO au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'EURO sont converties en EURO au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profit et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Luxlait
Association Agricole

Annexe
Au 31 décembre 2015

Note 3 – Immobilisations corporelles et incorporelles

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations outillage mobilier matériel roulant	Immobilisations corporelles et incorporelles encours	Total
Coût d'acquisition						
Coût d'acquisition au début de l'exercice	127 615,35	98 128 213,75	76 338 931,18	5 654 506,74	415 403,49	180 664 670,51
Entrées au cours de l'exercice	-	151 330,00	319 102,28	71 915,75	1 161 385,69	1 703 733,72
Transferts au cours de l'exercice	400 869,13	62 567,00	153 097,31	24 387,00	(640 920,44)	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	(104 417,45)	-	(104 417,45)
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	**528 484,48**	**98 342 110,75**	**76 811 130,77**	**5 646 392,04**	**935 868,74**	**182 263 986,78**
Corrections de valeur						
Corrections de valeur au début de l'exercice	(42 722,07)	(13 961 971,19)	(31 990 988,49)	(4 341 613,52)	-	(50 337 295,27)
Corrections de valeur de l'exercice	(133 712,59)	(2 749 576,36)	(5 912 283,72)	(347 363,88)	-	(9 142 936,55)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-	104 417,45	-	104 417,45
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	**(176 434,66)**	**(16 711 547,55)**	**(37 903 272,21)**	**(4 584 559,95)**	**-**	**(59 375 814,37)**
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	**352 049,82**	**81 630 563,20**	**38 907 858,56**	**1 061 832,09**	**935 868,74**	**122 888 172,41**

Note 3 – Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Durant l'exercice 2014, l'Association a cédé la propriété LADUNO à la société Luxlait Développement S.A. pour un montant de EUR 5.000.000,00.

Plus-values immunisées et subventions d'investissements

Conformément au régime de transfert de plus-value visée à l'article 54 L.I.R., l'Association a décidé à compter de 2010 d'effectuer le réemploi de la plus-value de EUR 81.970.430,36 réalisée sur la cession de son site industriel de Merl en 2006 ainsi que le complément de plus-value de EUR 2.205.621,80 perçu en 2013 sur la nouvelle usine située à Roost/Bissen.

Depuis 2010, l'Association procède également à la reprise des subventions d'investissements reçues pour soutenir l'acquisition de la nouvelle usine au même rythme que l'amortissement des immobilisations ainsi acquises.

Durant l'exercice 2015, l'Association a enregistré les mouvements suivants :

	2015	**2014**
Amortissements bruts totaux	9 142 936,55	9 344 454,24
Reprise des subventions étatiques et de la plus-value immunisée	(8 534 611,35)	(8 868 249,27)
	608 325,20	**476 204,97**

Note 4 – Immobilisations financières

Participation dans des entreprises liées

Au 31 décembre 2015, l'Association détient une participation dans l'entreprise liée suivante :

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Valeur comptable de la participation (EUR)	Capitaux propres (y inclus le résultat de l'exercice) (EUR)	Résultat du dernier exercice clôturé (31/12/2015) (EUR)
Luxlait Expansion S.A.	100 %	1 487 361,15	2 055 319,49	59 193,34

Participations

Les immobilisations financières représentées par des participations concernent la détention de parts sociales de la Banque Raiffeisen, Société Coopérative, d'un montant de 41,50 EUR (2014 : 41,50 EUR).

Note 5 – Créances

Créances résultant de ventes et prestations de services

	2015	2014
Clients	4 671 868,42	5 642 839,77
Corrections de valeur	(281 745,97)	(287 579,27)
Clients-note de crédit à établir	-	(22 801,97)
Fournisseurs débiteurs	17 189,35	-
Total	**4 407 311,80**	**5 332 458,53**

L'intégralité de ces créances a une durée résiduelle inférieure ou égale à un an.

Note 5 – Créances (suite)

Créances sur des entreprises liées

Au 31 décembre 2015, l'Association détient sur des entreprises liées des créances à durée résiduelle inférieure ou égale à un an. Ces créances sur des entreprises liées concernent des créances résultant de ventes et prestations de services, et se présentent comme suit :

	2015	2014
Luxlait Distribution S.A.	2 399 528,65	1 805 867,66
Luxlait Expansion S.A.	7 055 850,62	9 074 338,67
Luxlait Développement	1 933 285,89	1 783 991,30
Vitalux S.à r.l.	65 125,84	172 127,51
Total	**11 453 791,00**	**12 836 325,14**

Durant l'exercice 2014, l'Association a concédé une créance à plus d'an d'un montant de EURO 5.000.000,00 à la société Luxlait Développement S.A.. Cette créance s'inscrit dans le cadre de la revente en cours d'exercice du site LADUNO à Luxlait Développement S.A.. Au 31 décembre 2015, les créances sur les entreprises liées à durée résiduelle supérieure à un an s'établissent comme suit :

	2015	2014
Luxlait Développement	5 000 000,00	5 000 000,00
Total	**5 000 000,00**	**5 000 000,00**

Autres créances

Le montant des autres créances à moins d'un an au 31 décembre 2015 est réparti comme suit :

	2015	2014
TVA à recevoir	851 032,90	573 055,78
Autres créances	1 914,16	1 774,46
Etat - autres subventions	18 801,07	35 492,44
Etat - subventions d'investissement à recevoir	-	541 970,46
Créances diverses - Enregistrement	-	240 000,00
Caisse de Maladie et mutualité	302 123,05	282 182,20
Membres-amende quotas	495 738,32	-
Total	**1 669 609,50**	**1 674 475,34**

Le montant des autres créances à plus d'un an au 31 décembre 2015 est réparti comme suit :

Amendes quotas	659 920,63	-
Total	**659 920,63**	**-**

Note 6 – Capitaux propres

Capital souscrit

En accord avec les statuts de l'Association, le capital (fonds social) est constitué par les dotations de ses membres. Conformément à l'article 26 des statuts, les dotations varient en fonction de la quantité de lait livrée individuellement par les membres durant l'exercice antérieur, ce qui donne lieu à une révision annuelle de la situation des parts sociales. Les parts des membres démissionnaires non encore remboursées par l'Association sont enregistrées sous la rubrique « Autres Dettes ».

Durant l'exercice 2015, le capital social et le nombre des membres ont évolué comme suit :

Capital social	**2015**	**2014**
Valeur au début de l'exercice	6 867 256,22	6 911 821,84
Variation nette au cours de l'exercice	101 519,62	(44 565,62)
Valeur à la fin de l'exercice	**6 968 775,84**	**6 867 256,22**

Nombre des membres	**2015**	**2014**
Début de l'exercice	1 066	1 088
Variation nette au cours de l'exercice	(48)	(22)
A la fin de l'exercice	**1 018**	**1 066**

Au 31 décembre 2015, le capital social s'établit à EUR 6.968 775,84 et le nombre des membres actifs est de 377 (2014 : 390).

Note 6 – Capitaux propres (suite)

Réserves et affectation du résultat

Les statuts de l'Association prévoient deux comptes de réserves :

	2015	**2014**
Fonds de réserve	9 864 098,80	9 864 098,80
Réserve libre	4 388 033,54	4 342 693,39
Total Réserves statutaires	**14 252 132,34**	**14 206 792,19**

Le fonds de réserve (« Reservefonds ») prévu par l'article 108 des statuts est alimenté par les droits d'entrée, les pénalités et par au moins 80 % du profit de l'année. Cette dotation cesse d'être obligatoire au moment où le fonds de réserve a atteint le montant du capital de l'Association.

En accord avec l'article 109 des statuts de l'Association, la réserve libre (« Betriebsrücklage ») doit être augmentée par au moins 10 % du profit de l'année. Durant l'exercice 2015, l'intégralité du profit de l'exercice 2014 a été affecté à la réserve libre.

Subventions d'investissement en capital

Au 31 décembre 2015, le montant net des subventions reçues pour des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles est composé comme suit :

	2015	**2014**
Valeur brute des subventions reçues		
Valeur brute au début de l'exercice	61 121 653,56	60 024 970,60
Entrées au cours de l'exercice	132 559,97	1 096 682,96
Restitutions brutes de l'exercice	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	**61 254 213,53**	**61 121 653,56**
Corrections de valeur		
Reprise au début de l'exercice	(18 145 603,06)	(15 078 196,98)
Reprise de l'exercice	(3 002 940,47)	(3 067 406,08)
Retours sur les sorties de l'exercice	-	-
Reprises à la fin de l'exercice	**(21 148 543,53)**	**(18 145.603,06)**
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	**40 105 670,00**	**42 976 050,50**

Note 6 – Capitaux propres (suite)

Plus-value immunisée réinvestie

La plus-value immunisée est entièrement réinvestie et est reprise proportionnellement à l’amortissement du coût de la nouvelle usine.

	2015	**2014**
Valeurs brute au début de l’exercice	110 899 551,93	110 899 551,93
Entrées au cours de l’exercice	-	-
Valeur brute à la fin de l’exercice	**110 899 551,93**	**110 899 551,93**
Reprises		
Reprises au début de l’exercice	(27 554 845,69)	(21 754 002,50)
Reprises de l’exercice	(5 531 670,88)	(5 800 843,19)
Reprises sur exercices antérieurs	-	-
Reprises à la fin de l’exercice	**(33 086 516,57)**	**(27 554 845,69)**
Valeur nette comptable à la fin de l’exercice	**77 813 035,36**	**83 344 706,24**

Note 7 – Autres Provisions

Aux 31 décembre 2015, les autres provisions se composent comme suit :

	2015	**2014**
Provision d'exploitation pour soutien prix du lait	1 300 000,00	300 000,00
Autres provisions d'exploitation	158 430,00	-
Total	**1 458 430,00**	**300 000,00**

La provision d’exploitation pour prix du lait est destinée à contribuer à la stabilité du prix du lait payé aux membres de l’Association. Au cours de l’exercice 2015, une dotation de 1 000 000,00 EUR (2014 : EUR 840.000,00) a été comptabilisée en Autres charges d’exploitation.

Note 8 – Dettes non subordonnées

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent comme suit :

	2015			2014		
	total	à moins d'un an	à plus d'un	total	à moins d'un an	à plus d'un
Banques (découvert)	280 983,00	280 983,00	-	4 502 649,61	4 502 649,61	-
Dettes leasing financier	307 154,89	86 420,53	220 734,36	392 259,31	86 994,06	305 265,25
Total	**588 137,89**	**367 403,53**	**220 734,36**	**4 894 908,92**	**4 589 643,67**	**305 265,25**

Dettes sur achats et prestations de services

L'intégralité de ces dettes est due endéans une durée inférieure ou égale à un an.

	2015	2014
Prime de Fidélité (Lait Cru)	1 406 003,24	1 301 172,29
Fournisseurs	3 489 522,40	3 931 398,35
Fournisseurs - Factures à recevoir	258 225,00	253 568,32
Fournisseurs-Avances et acomptes	-	(198 649,96)
Producteurs de Lait à Payer	4 004 666,34	3 746 959,49
Clients créditeurs	3 369,17	-
Total	**9 161 786,15**	**9 034 448,49**

Note 8 – Dettes non subordonnées (suite)

Dettes envers des entreprises liées

	2015	**2014**
Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l.	1 135 957,23	1 158 373,66
Total	**1 135 957,23**	**1 158 373,66**

La dette envers Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l. est soumise à intérêts au taux annuel de 2% (2014 : 2,5%) ; les intérêts pour l'exercice 2015 s'élèvent à EUR 6.709,01 (2014 : EUR 8.161,73) en faveur de Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l. et sont payables à moins d'un an.

Autres dettes à moins d'un an

	2015	**2014**
Capital Membres démissionnaires	144 304,62	216 991,86
Autres dettes diverses	1 147,72	-
Rémunérations nettes à payer	150 875,29	140 787,05
Indemnités envers les membres du comité	97 458,83	98 721,69
Membres - provision Intérêts courus	16 500,00	-
Membres - intérêts	156,16	-
Membres inconnus - intérêts capitalisés	-	4 916,48
Amendes quotas	685 457,99	-
Total	**1 095 900,61**	**461 417,08**

Autres dettes à plus d'un

	2015	**2014**
Amendes quotas	659 920,63	-
Capital Membres démissionnaires	37 374,76	-
Membres inconnus - intérêts capitalisés	4 916,48	-
Total	**702 211,87**	**-**

Note 9 – Frais de personnel

Durant l'année 2015, l'Association a employé en moyenne 271 salariés (2014: 263).

Note 10 – Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2015 sont composées comme suit :

	2015	2014
Licences, marques et autres redevances	67 910,40	4 463,12
Taxes écologiques	26 142,61	273 284,45
Indemnités aux membres du comité	125 057,65	125 866,40
Impôts et taxes	55 466,09	45 935,45
Dotation provision -soutien cours du lait	1 000 000,00	-
Divers	567,78	1 269,25
Total	**1 275 144,53**	**450 818,67**

Note 11 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2015 sont composées comme suit :

	2015	2014
Autres charges exceptionnelles	4 402,25	6 571,00
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	5 173 900,00
Total	**4 402,25**	**5 180 471,00**

Note 12 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2015 sont composés comme suit :

	2015	2014
Reprise des plus-values immunisées réinvesties	5 531 670,88	5 800 843,19
Reprise des subventions d'exploitations	3 002 940,47	3 067 406,08
Subventions d'exploitation	164 196,75	77 178,27
Reprise provision d'exploitation - soutien cours du lait	-	840 000,00
Indemnités d'assurances perçues	23 446,77	137 963,08
Autres produits d'exploitation divers	1 983 497,21	2 341 074,24
Total	**10 705 752,08**	**12 264 464,86**

Les autres produits d'exploitation divers pour EUR 1.983.497,21 (2014 : EUR 2.341.074,24) sont essentiellement composés de refacturations de frais de transport à Luxlait Expansion S.A., refacturations de frais marketing à Luxlait Distribution, des collectes de cantine d'entreprise et de prestations de la part d'organismes sociaux.

Note 13 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels de l'exercice 2015 sont composés comme suit :

	2015	2014
Reprise sur correction de valeur exceptionnnelle	-	87 004,80
Produits de cession d'immobilisations	13 000,00	5 211 836,96
Autres produits exceptionnels divers	42 073,54	43 483,82
Total	**55 073,54**	**5 342 325,58**

Note 14 – Rémunérations allouées aux membres des organes de gestion ou de surveillance

Au cours de l'exercice 2015, un montant de 136.470,37 EUR (2014: EUR 137 894,94 EUR) a été accordé aux membres du Comité de l'Association, dont EUR 11.412,72 (2014 : EUR 12 028,54) en frais de déplacements.

Note 15 – Impôts

L'Association est en principe sujette à tous les impôts auxquels les collectivités sont soumises.

Toutefois, l'Association devrait bénéficier pour son activité agricole principale ainsi que pour certaines activités accessoires de l'exonération de l'impôt sur le revenu des collectivités visée à l'article 161(1) n°8 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, de l'exonération de l'impôt commercial communal visée au paragraphe 3 n°10 de la loi de l'impôt commercial communal ainsi que de l'exonération de l'impôt sur la fortune visée au paragraphe 3 n° 8 de la loi de l'impôt sur la fortune jusqu'à l'année d'imposition 2015.

Note 16 – Engagements hors bilan

En 2013, l'Association s'est portée garante pour un emprunt bancaire de 1.404.000,00 EUR octroyé à sa filiale Luxlait Développement S.A. dans le cadre de l'achat de locaux commerciaux situés à Merl.

En 2014, l'Association s'est portée garante pour un emprunt bancaire de 1.542.000,00 EUR octroyé à sa filiale Luxlait Expansion S.A. dans le cadre de l'opération visant à prendre une participation dans une société laitière belge.